



FICHE INTENDANCE

Régime : DP 5 Jours DP 4 Jours (lundi-mardi-jeu-vendredi) Interne

Classe :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE :

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS :

NOM ET PRENOM (père ou mère)	Adresse COMPLETE TELEPHONE	PROFESSION OBLIGATOIRE	EMPLOYEUR :	Responsable légal	Autre responsable

Enfants de la même famille interne ou demi-pensionnaire scolarisé dans le second cycle (lycée ou collège)

Nom et prénom	Classe	Régime (interne, demi-pensionnaire, externe)	Etablissement fréquenté nom et adresse

Prélèvement automatique de la demi-pension ou pension (mensuel à partir d'octobre au environ du 25 de chaque mois):

oui non

Si oui, priez de compléter le formulaire « mandat de prélèvement SEPA » (1 par enfant) – joint dans la pochette d'inscription. Fournir impérativement un relevé d'identité bancaire au nom du responsable financier qui doit être le même que le responsable légal figurant sur la fiche secrétariat.

Attention : Il est conseillé aux familles des élèves boursiers de ne pas opter pour le prélèvement automatique

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RIB POUR DIVERS EVENTUELS REMBOURSEMENTS (bourses, trop-perçus, reliquats voyages...)

Service Intendance

Référence Modalités de paiement

Dossier suivi par Elisabeth NIMAL

Téléphone 05 62 31 69 00

Fax 05 62 31 63 06

Mél. gestion50038N@ac-toulouse.fr

19 Rue du Collège
BP 80027

65501 VIC EN BIGORRE Cedex

Vic en Bigorre le 24 avril 2017

L'Agent Comptable
Aux
Parents des élèves
demi-pensionnaires et internes

Objet : Modalités de paiement

Mesdames, Messieurs,

A partir du 01 septembre 2017, nous sommes en mesure de vous proposer le télépaiement pour régler les demi-pensions et l'internat. La facture de demi-pension ou d'internat vous sera transmise par votre enfant en début de trimestre. Vous pourrez la régler directement par télépaiement en vous connectant à l'adresse suivante : <https://teleservices.ac-toulouse.fr/ils>, un identifiant et un mot de passe vous ayant été envoyés préalablement par l'établissement où est scolarisé votre enfant (autant de comptes que d'enfants scolarisés).

Depuis le 01 janvier 2016, vous pouvez également bénéficier du prélèvement automatique. Les prélèvements sont effectués en fin de mois (aux alentours du 25) d'octobre à juin selon un calendrier voté en Conseil d'Administration. La facture de demi-pension ou d'internat vous sera transmise par votre enfant pour information. Les 2 premiers prélèvements de chaque trimestre sont des montants fixes, le troisième prélèvement du trimestre étant un prélèvement d'ajustement par rapport à la somme totale due (voire un remboursement). Un échéancier vous est adressé en début d'année scolaire pour vous préciser dates et montants. Nous vous rappelons qu'il n'est pas conseillé aux familles des élèves boursiers d'opter pour le prélèvement automatique. Si vous choisissez ce mode de paiement il vous faudra renseigner et signer le mandat SEPA joint et l'accompagner d'un RIB (attention un mandat par enfant scolarisé).

Enfin, vous pouvez toujours régler par chèque ou espèces adressés à l'Agent comptable de l'établissement concerné. Nous vous précisons qu'en cas de paiement échelonné vous devez nous adresser un premier paiement accompagné d'un courrier précisant les modalités de décaissement souhaitées.

L'Agent Comptable
E. NIMAL